



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La protection du
patrimoine culturel
subaquatique

S.E. Mme Zohour Alaoui
Présidente de la Conférence Générale
de l'UNESCO
Présidente du Groupe de travail sur la
gouvernance, les procédures et les
méthodes de travail des organes
directeurs de l'UNESCO

Paris, 18 octobre 2018

Ref.: CLT/HER/UCH/18/47

Madame la Présidente,

En référence à la lettre GBS/SCF/2018/004 du 16 juillet 2018 au sujet du suivi des dispositions du document 38 C/Résolution 101 concernant la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO, j'ai le plaisir de partager les informations ci-dessous sur l'état d'avancement des travaux déjà entrepris dans le cadre de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001).

Lors de la dernière réunion des Etats parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, il a été décidé d'inscrire un point sur l'amendement ou la révision éventuelle de son règlement intérieur en vue d'harmoniser les règlements intérieurs des conventions culturelles de l'UNESCO afin de renforcer davantage les synergies entre ces dernières. Le Secrétariat de la Convention a consulté les Etats parties à la Convention et reçu plusieurs propositions d'amendement à ce propos qui seront présentées et examinées lors de la prochaine réunion des Etats parties prévue au printemps 2019.

En ce qui concerne la recommandation spécifique à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (voir document 39 C/20, paragraphe 106), j'ai également le plaisir de vous informer que les capacités du Secrétariat de la Convention de 2001 ont été renforcées. Le Secrétariat compte désormais deux postes permanents P et un poste permanent G qui assistent le Secrétaire de la Convention dans sa mise en œuvre quotidienne.

Je ne manquerai pas de vous faire part des progrès futurs de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur la gouvernance, approuvées par la Conférence générale à sa 39^{ème} session en 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, les assurances de ma très haute considération.

Bien à vous,

Laurent Stefanini
Président de la 7^{ème} session de la Conférence
des Etats parties à la Convention sur la
protection du patrimoine culturel subaquatique